AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1198
FR0000032278-FS0653

4 juillet 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

Fin d'action de concert (article L. 233-10 du code de commerce)

LATECOERE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 juillet 2018, les sociétés Financière de l'Echiquier[1] (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris) et Sterling Strategic Value Fund, SICAV-RAIF[2] (18 rue de l'Eau, L-1449, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) ont déclaré avoir franchi, le 3 juillet 2018, de concert[3] en baisse, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société LATECOERE et ne plus détenir de concert aucune action de cette société, sachant que leurs participations individuelles s'établissent comme suit[4] :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Sterling Strategic Value Fund	3 453 827	3,65	3 453 827	3,60
Financière de l'Echiquier	2 940 000	3,10	2 940 000	3,06

Ce franchissement de seuils résulte de la fin du concert entre les sociétés Financière de l'Echiquier et Sterling Strategic Value Fund, SICAV-RAIF vis-à-vis de LATECOERE.

[1] Agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion.
[2] Société anonyme de droit luxembourgeois, agissant pour le compte d'investisseurs, contrôlée par M. Massimo Pedrazzini au sens de l'article L233-3 du code de commerce, lequel ne détient aucun titre de la société.
[3] Cf. D&I 218C0606 du 19 mars 2018.
[4] Sur la base d'un capital composé de 94 744 952 actions représentant 95 931 416 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.